



# Les discours

n°1, diffusé le mardi 16 novembre 2004

## SOMMAIRE

*JOURNÉE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 15 NOVEMBRE 2004*

- ❑ Intervention de Monsieur Daniel HOEFFEL, président de l'Association des maires de France..... 2
- ❑ Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris ..... 4
- ❑ Intervention de Monsieur Léon BERTRAND, ministre délégué au Tourisme ..... 5
- ❑ Intervention de Madame Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer..... 6

**Intervention de Monsieur Daniel HOEFFEL,  
président de l'Association des maires de France**

**Mes Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec le plus grand plaisir que j'accueille les élus des communes d'outre-mer, encore très nombreux cette année - plus de 800 - venant des 228 communes et communautés, montrant leur attachement à cette journée mais en même temps leur souhait de voir celle-ci encore mieux intégrée dans les travaux de l'ensemble du Congrès..

J'adresse mes remerciements

à Monsieur Bertrand DELANOË, maire de Paris, qui nous rejoindra vers 12 h et que nous serons, bien entendu, très heureux de retrouver..

à Madame George PAU-LANGEVIN, Déléguée Générale à l'Outre-mer de la Ville de Paris et responsable du Centre Municipal d'Accueil et d'Information pour les Parisiens originaires de l'Outre-mer - installé depuis février dernier dans de nouveaux locaux entièrement rénovés - et de la revue Paris Ultramarin, passerelle entre les régions géographiques lointaines et la métropole, qui s'est beaucoup impliquée dans la préparation de cette Journée,

à M. François DAGNAUD, adjoint au maire de Paris, chargé de l'administration générale, des ressources humaines, de la décentralisation et des relations avec les mairies d'arrondissement,

ainsi qu'au Service du Protocole : MM. Nicolas MILOSEVIC, Jean-Paul DUJANY et Jérôme DROCOURT

J'adresse des remerciements particuliers au Ministère de l'Outre-mer et notamment à M. Jean-François DELAGE, Directeur adjoint du Cabinet de Mme GIRARDIN et à M. Rémi MARCIN, chargé des relations avec le Parlement, pour leur aide précieuse dans la préparation de cette journée et pour la présence d'intervenants dans chacune des séances.

Salutations également à M. X maire de XX (\*) nouveau Président de l'Association des Communes d'Outre-mer (ACD'OM) et à son prédécesseur, M. Ali HADHURI HAMADA, maire de Boueni. L'ACD'OM vient de tenir son 13ème Congrès du 7 au 12 novembre à Nouméa en Nouvelle-Calédonie. Je voulais m'excuser de ne pas avoir pu participer à vos travaux. L'ACD'OM regroupe maintenant 121 communes et groupements sur les 181 que compte l'Outre-mer et ses liens avec l'AMF se sont encore intensifiés en 2004. Cette année, grâce à un partenariat renforcé, certains des thèmes du Congrès de l'ACD'OM seront repris dans le cadre des travaux de cet après-midi.

J'adresse mes remerciements aux Associations Départementales qui nous ont aidé à bâtir le programme de la journée et je salue leurs Présidents :

Madame la Présidente :

- o Ghislaine ARLIE, ASSOCIATION FRANCAISE DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Messieurs les Présidents:

- o Julien CHOVIN, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE,
- o Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE
- o Serge LARCHER, ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARTINIQUE, que je voudrais également saluer comme nouveau Sénateur de la Martinique,
- o Ali SOUF, ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE

- o Adolphe Kamebo DIGOUE, nouveau Président de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE,
- o Gaston TONG SANG, SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANCAISE
- o Jean-Louis LAGOURGUE, ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

J'adresse enfin mes remerciements aux membres du Bureau de l'AMF et plus particulièrement à M. Jean-Claude FRECON, fidèle de cette journée.

Ici même, l'an dernier, vous aviez évoqué l'évolution de la situation financière et des emplois publics des communes, en manifestant dans la résolution de votre journée, votre attachement à la cohérence et à la complémentarité des actions communales et communautaires, en réclamant que vos ressources financières et fiscales soient stabilisées, que l'équilibre budgétaire des communes et communautés soit garanti et que l'octroi de mer, qui représente 45 % de vos ressources fiscales soit pérennisé.

Vous avez souhaité, ce matin à nouveau, évoquer les ressources financières et plus spécifiquement le thème suivant : « *Après la pérennisation de l'octroi de mer, en quoi les réformes en cours sur la taxe professionnelle et les dotations de l'Etat peuvent-elles répondre aux problèmes spécifiques des communes et communautés d'outre-mer ?* » ceci, dans la continuité de la première vague de dispositions votées l'an dernier dans le cadre de la deuxième étape de la décentralisation. Plusieurs textes nouveaux ont été votés en 2004, portant sur l'autonomie financière et sur les libertés et responsabilités locales, ce qui justifie pleinement votre choix.

A cet égard, la journée d'aujourd'hui et la suite du Congrès doivent nous permettre d'exprimer une vision claire sur trois éléments fondamentaux dont dépend la réussite de la décentralisation : transferts de compétences, de moyens financiers, gestion de la fonction publique territoriale. Comme la contrainte budgétaire sévère qui caractérise la situation actuelle de la France est omniprésente dans tous les aspects de mise en œuvre de la décentralisation, nous devons avoir des positions fermes et claires pour éviter que les transferts de responsabilités nouvelles n'aboutissent à réduire d'une manière considérable les marges de manœuvre financière des communes et des communautés.

Si nous voulons que décentralisation aille de pair avec libertés locales, nous devons être très vigilants sur des projets de réforme comme celui de la taxe professionnelle où le risque est grand d'aller à contresens de l'autonomie financière des collectivités locales - un des principes fondamentaux de la loi constitutionnelle de 2003 - puisque plusieurs des solutions envisagées par la commission mise en place pour établir des pistes de réforme, tendent à aller vers la fixation d'un taux national. C'est, en effet, de l'avenir de cette ressource que dépendra la capacité d'investissement de l'ensemble des collectivités locales, préalable essentiel au maintien de l'activité et de l'emploi à un bon niveau dans notre pays. Il nous appartient aussi de rappeler au monde économique que les communes doivent, en contrepartie de ce qu'elles font pour l'accueil et le développement des entreprises, pour la création et l'amélioration des infrastructures qui leur sont nécessaires, bénéficier de ressources qui ne soient pas simplement les taxes sur les ménages mais aussi un certain produit provenant de l'activité économique. Il convient enfin de lier réforme de la taxe professionnelle avec réforme d'ensemble de la fiscalité locale.

De la même manière, l'AMF s'étonne également que 9 mois après l'annonce du remplacement de la TP, le Président de la République demande au gouvernement d'ouvrir, avec les représentants des collectivités territoriales, une concertation en vue de réformer la taxe

sur le foncier non bâti, avec comme objectif son élimination progressive pour les exploitants agricoles.

L'AMF rappelle que la taxe foncière sur les propriétés non bâties représente en moyenne plus du cinquième des recettes fiscales directes de 21.000 communes françaises de moins de 500 habitants. Pour certaines d'entre elles, il s'agit même de la ressource fiscale la plus importante, dont on voit mal aujourd'hui par quelle taxe elle pourrait être remplacée.

Opposée à ce que la fiscalité locale soit une fois de plus utilisée comme variable d'ajustement de la politique fiscale nationale, l'AMF estime, qu'avant de s'attaquer à une taxe perçue par les communes et leurs groupements, dont le principe même n'a d'ailleurs, jusqu'à présent, jamais été sérieusement contesté, tous les moyens doivent être recherchés afin d'atteindre l'objectif annoncé - la préservation du revenu agricole.

Par ailleurs, le projet de budget 2005 prévoit une réforme des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, et ceci dans trois directions :

- mesurer objectivement les écarts de richesse par la mise en œuvre d'outils modernisés,
- réduire progressivement les écarts entre collectivités,
- développer la solidarité entre collectivités.

D'ores et déjà, le Bureau de l'AMF estime d'une part, que les communes ne peuvent subir une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat - en 5 ans, la dotation forfaitaire n'a progressé que de 6,4%, alors que la seule inflation dépassait 10% - et d'autre part, que l'Etat doit assumer les conséquences de ses décisions passées, notamment en matière d'urbanisation. Il ne doit donc pas faire supporter aux seules communes et à leurs groupements l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine, par un prélèvement annuel de 120 millions d'euros sur les crédits de leur DGF (soit 600 millions d'euros en 2009).

Concernant la loi libertés et responsabilités locales votée au mois d'août dernier, l'apport de l'AMF, dans le domaine intercommunal, a été considérable, puisque la quasi-totalité des amendements qu'elle a proposés a été votée. Il s'agissait à la fois de conforter le rôle des structures intercommunales en leur permettant d'assurer pleinement leurs compétences sur des territoires cohérents et d'assouplir les relations entre communautés et communes membres. Il s'agissait également de préserver le pouvoir de police des maires, ce que vous souhaitiez ici même l'an dernier, en considérant qu'il s'agissait d'un « symbole fort ». Connaissant le souci des élus d'assurer la cohésion sociale sur leur territoire, l'AMF a également obtenu que toutes les communautés puissent distribuer les aides à la pierre.

La loi du 2 juillet 2004 qui transpose en droit interne la décision du conseil des ministres de l'Union Européenne du 10 février 2004 pérennise et réforme l'octroi de mer, notamment dans les modes de fixation des taux et dans les modalités d'exonération. Cette loi va dans le sens des souhaits que vous avez exprimés l'an dernier, même si certains ajustements restent nécessaires. Nous allons débattre de toutes ces questions avec l'ensemble de nos présidents d'associations départementales,

Puis vous êtes conviés à 12 h 30 pour un déjeuner-buffet.

APRES – MIDI

Nous avons souhaité cette année, pour permettre une plus grande efficacité de nos travaux, remplacer nos traditionnels ateliers par

- une séance plénière ici même de 14h00 à 16h30

et dans le cadre du partenariat renforcé avec l'ACD'OM, examiner 2 questions :

- Tout d'abord la liaison entre tourisme et développement durable en présence de M. Léon BERTRAND, secrétaire d'Etat au tourisme : « *comment concilier le*

*développement du tourisme, la création d'emploi avec la protection du patrimoine naturel ? comment intégrer les équipements touristiques dans leur environnement naturel, économique et social. ? ».*

Il faut rappeler que la France est l'un des rares pays européens à exercer Outre-mer une responsabilité directe sur certains milieux naturels les plus riches de la planète. Pour assurer leur préservation et leur gestion durable, plusieurs actions ont été engagées par le Gouvernement. La création des parcs nationaux de la Guyane et des Hauts de la Réunion s'inscrit ainsi dans le prolongement de la loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 visant à permettre un développement économique et social durable de l'Outre-mer en favorisant le développement des énergies renouvelables, nombreuses en Outre-mer (éolienne, solaire, géothermique, hydraulique...)

- Dans un deuxième temps nous aurons un débat sur l'aménagement du territoire outre-mer : « *quels outils ? (SCOT, fonds régional de développement économique, établissements publics fonciers), et quelles attentes ? comment constituer de véritables réserves foncières ? »*
- Vers 16h30 seront présentées les synthèses des différents débats
- Puis à 17h15 nous écouterons l'intervention de Mme Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer
- A 18h30 Mme Brigitte GIRARDIN recevra les congressistes, autour d'un buffet, au ministère de l'Outre-Mer .

Pour répondre à la demande de nombreux participants, visant à intégrer encore plus les problématiques de l'Outre-mer dans le cadre du Congrès, nous vous proposons, demain matin, salle Europe du Hall 4, en partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, (FNCCR) un débat sur le thème : « *quels modèles énergétiques pour les DOM ou comment adapter les moyens de production afin de répondre à une demande toujours croissante ? »* animé par MM. Josy MOINET, Président d'honneur de la FNCCR, Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, et Président de la FNCCR, Jean-Louis LAGOURGUE, Président de l'Association des Maires du Département de La Réunion et un représentant du Ministère de l'Outre-Mer. Vous trouverez toutes précisions utiles sur cette séance dans votre programme.

Je ne voudrais pas terminer ce propos introductif sans rappeler que l'AMF ne peut vivre sans son réseau dynamique d'associations départementales, dont au premier plan nos associations d'Outre-mer. Cette année, les collaborateurs de l'AMF et de Mairie 2000 sont venus à votre demande pour multiplier les actions de formation, de conseil et d'information ; je pense plus spécialement aux Universités des Maires de la Martinique et de la Guadeloupe organisées par nos associations départementales fin juin dernier, avec le support technique et financier de Mairie 2000 et de l'Association Nationale pour le Développement de l'Aménagement Foncier Agricole et Rural (ANDAFAR) et qui portaient sur l'égalité des chances, plus particulièrement la place des handicapés dans nos communes, et le développement durable (notamment les solutions d'assainissement non collectif pour vos communes).

#### Rappels :

- Les élus, disposeront, comme l'an dernier, d'une salle pour se réunir, pendant toute la durée du Congrès à Parc Expo, Porte de Versailles , HALL 4 - entre la Salle 43 et la salle de vote
- Le Président PONCELET et le Sénateur de Nouvelle Calédonie Simon LOUECKHOTE, Président de l'Intergroupe parlementaire de l'Outre-mer, invitent l'ensemble des Congressistes d'Outre-mer le mercredi 17 novembre à 19h00, Salon de la Présidence au Sénat (un carton d'invitation se trouve dans vos dossiers)

**Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE,  
maire de Paris**

**Madame la Ministre,  
Monsieur le Président des Maires de France, cher Daniel,**

C'est un grand honneur pour Paris, chaque année, de vous accueillir chez vous, car je considère que les élus du suffrage universel sont tous les bienvenus dans l'Hôtel de ville, dans la maison de la démocratie parisienne, et c'est aussi un privilège pour nous, ce statut de capitale qui fait que notre ville est votre ville.

C'est vrai que le moment très particulier où les élus de l'Outre-mer, avant les autres, viennent à l'hôtel de ville pour travailler, confronter leurs soucis, leurs ambitions aussi, pour préparer l'avenir, est un moment auquel je suis extrêmement attaché. C'est pour moi l'occasion, d'abord, de saluer très chaleureusement notre président, le président de l'Association des maires de France. Je le dirai plus longuement demain après midi, mais la présidence par Daniel Hoeffel de l'AMF a été, est vraiment un moment de rassemblement, de respect de nos différences, de respect de la démocratie, et je veux témoigner de ce qu'il apporte à notre rassemblement. Vraiment, Daniel, même si je dois le dire un peu plus fort demain, je veux te dire merci, et te le dire au nom de tous les maires de France.

Je veux vous dire aussi que si j'accorde autant d'importance à notre rassemblement annuel, c'est parce que l'identité ultramarine fait partie de l'identité de Paris. Cette ville est influencée dans son histoire et dans son présent par ce que sont les ressortissants d'outre-mer... C'est vrai que chaque année votre congrès – mais ça c'est le hasard de nos calendriers – se déroule pendant un Conseil de Paris. Comme cela, vous me comprenez, et vous savez que pendant les travaux de l'assemblée délibérative je suis relativement pris. Mais en même temps, je tiens à souligner à quel point je veux développer les relations entre tous les élus d'outre-mer et de Paris. Je m'explique : nous sommes tous les représentants du suffrage universel. Lorsque le suffrage universel s'exprime en Guadeloupe, à Saint-Pierre-et-Miquelon, ou dans un quartier de Paris, c'est le suffrage universel, et je crois que c'est la première richesse de notre république de veiller au respect scrupuleux du suffrage universel, tel qu'il s'exprime sur tous les territoires de la République, sans aucune exception. Voilà déjà ce que nous avons en commun, au départ.

Deuxième chose que nous avons en commun : c'est le besoin, dans le cadre des prérogatives qui sont les nôtres, de servir les populations qui nous ont mandatés, et que nous soyons d'un parti politique ou d'un autre, nous avons déjà cette identité, cette proximité ; c'est que les citoyennes et les citoyens s'adressent toujours au maire, aux élus locaux. Donc, ensemble, dans le cadre du congrès des maires de France, nous dirons à quel point nous avons besoin que cette identité locale soit respectée, et même épaulée. Mais en ce qui concerne l'Outre-mer, ce qui me paraît important, c'est de tisser le plus possible des liens entre les collectivités locales d'outre-mer et la capitale.

Vous savez que nous tentons de rendre présent dans la ville de Paris assez régulièrement l'identité ultramarine. Dans quelque temps, j'inaugurerai l'exposition Latitudes et, chaque fois, il y a des départements des territoires d'outre-mer qui sont comme ça mieux connus des Parisiens et des visiteurs à travers ce que nous entreprenons, ce que nous montrons ensemble.

Mais je souhaite aller un petit peu plus loin. Vous savez que j'ai commencé à rendre visite moi-même aux collectivités d'outre-mer. J'étais allé à St-Pierre-et-Miquelon. Je suis allé en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe. Et je voudrais au cours de ce mandat continuer à rendre visite à mes collègues car je considère d'abord que c'est un geste de reconnaissance, de considération, de politesse et d'amitié, mais c'est aussi chaque fois porteur d'une capacité à agir ensemble car nous avons ensemble à nous poser un certain nombre de questions sur notre réponse aux demandes de solidarité. Nous avons toujours à apprendre les uns des autres. Nous avons toujours la possibilité d'échanger les expériences. Et d'ailleurs, puisque la question sociale est au cœur de toutes nos interrogations, je suis tout à fait disposé à ce que, ici, nous nous retrouvions à un moment à définir pour comparer, pour confronter, pour inventer ensemble grâce à l'expérience de chacun des pratiques en termes de solidarité qui s'améliorent par le contact, par le partenariat entre nous.

Enfin, et ce sera le dernier point. Il y a dans la population parisienne beaucoup d'Ultramarins. Il y a parmi les collaborateurs des Parisiens, c'est ainsi que je définis ceux qui travaillent pour la Ville et pour le département de Paris, beaucoup d'Ultramarins. Je m'attache à faire en sorte que le principe d'égalité, le principe du goût des autres s'affirment dans la manière dont Paris est gérée et dans la manière dont le premier citoyen de Paris à titre provisoire comme vous s'exprime et exprime la multitude, la diversité de nos origines et la richesse de nos différences.

Je peux vous dire que vous êtes, vous, les Elus locaux d'outre-mer, les bienvenus pour que Paris aime encore plus ces territoires ultramarins que vous représentez, que Paris aime encore plus ces artistes, ces créateurs, tous ceux qui font que nous sommes ensemble plus riches et plus civilisés.

Et puisque François DAGNAUD, mon adjoint chargé des Ressources humaines, vous accueillait ce matin, c'est vrai que je m'attache aussi en tant que responsable de ces deux collectivités, ville et département, à donner aux collaborateurs originaires d'outre-mer tout le respect, toutes les possibilités de développement de leur parcours professionnel qu'ils méritent, car ce principe d'égalité est au cœur de la République, est au cœur de l'idée qui nous rassemble aujourd'hui et je sais que le moment qui vous réunit à l'hôtel de ville est un moment pour l'exprimer. Mais il y a douze mois dans l'année pour le faire vivre.

En fait, je vous répète, comme chaque année, que pendant toute l'année, je souhaite que les liens entre l'Outre-mer et Paris soient les plus denses, soient les plus nourris possibles et, pour cela, cela passe par nos relations. Elles sont bonnes. Je tiens à les développer, je tiens à développer les partenariats parce que je crois vraiment à notre vie commune.

Et pour ce que nous faisons ensemble, pour le temps que vous passez à l'hôtel de ville pour travailler entre vous, pour ce lien qui existe entre nous, je veux vous dire merci au nom des Parisiennes et des Parisiens.

Merci beaucoup.

## Intervention de Monsieur Léon BERTRAND, ministre délégué au Tourisme

**Madame le Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,**

Je suis heureux de vous retrouver à Paris, après avoir croisé certains d'entre-vous lors du Congrès très réussi de l'ACD'OM en Nouvelle-Calédonie, pour participer à cette traditionnelle journée des maires d'Outre-mer. « *Comment concilier le développement du tourisme, créateur d'emplois, avec la préservation du patrimoine naturel ?* » Cette thématique devient centrale pour les acteurs du monde du tourisme soucieux de préparer sereinement l'avenir.

Car si le tourisme constitue à la fois une source essentielle de richesse pour un territoire et représente par là même un facteur important de gestion et d'aménagement, il induit également des effets négatifs très importants : surfréquentation, développement anarchique, pollutions ou menaces particulièrement envers les habitats de la faune sauvage.

L'exemple, ou devrais-je dire le contre-exemple, espagnol est à cet égard, très éloquent :

Le développement touristique massif et non structuré des Baléares et des Canaries, qui remonte à la fin des années 60, a aujourd'hui des conséquences désastreuses sur le plan écologique. La pollution automobile, les résidus urbains jetés à la mer, l'érosion des plages ont totalement défiguré ces sites naturels remarquables, comme la plage de Palma, à Majorque, bordée de 6 kilomètres de commerces et d'hôtels vides la moitié de l'année.

Mais le désastre n'est pas qu'écologique, il est aussi économique car les touristes, toujours plus sensibilisés à la qualité environnementale des sites, finissent par désertir. Les Canaries ont enregistré une baisse de fréquentation de 8% l'an dernier.

Voilà donc le dilemme que nous devons quotidiennement affronter : d'un côté, l'activité touristique dégrade le patrimoine, de l'autre, elle permet de l'entretenir. Les départements d'outre-mer sont particulièrement concernés, car leur attractivité dépend, pour une grande part, de la qualité de leurs écosystèmes et de leur capacité à les préserver : les forêts pluviales, les mangroves, les barrières coralliennes, les lagons... tous ces milieux fondent leurs identités singulières. Les élus doivent donc heureusement (ce n'est pas toujours le cas chez tous nos voisins européens) d'un arsenal assez complet pour protéger les sites les plus fragiles. Ces protections peuvent être d'ordre contractuel, avec les Parcs naturels régionaux qui conduisent des démarches expérimentales pour concilier développement et respect de l'environnement. Elles sont aussi d'ordre réglementaire, avec les Parcs nationaux :

Après la Guadeloupe, deux projets concernent directement l'Outre-Mer, avec la forêt tropicale de Guyane et les Hauts de la Réunion. Les réserves naturelles sont également très nombreuses, puisqu'elles représentent 300 000 hectares, soit 3% du territoire des DOM. La préservation de ce patrimoine naturel passe aussi par le sauvetage des récifs coralliens. La France est le seul pays au monde à en posséder dans les 3 océans : les surfaces récifo-lagonnaires représentent 55 000 kilomètres carrés, le double des surfaces des terres émergées qu'elles entourent.

Ces récifs sont dégradés lorsqu'ils bordent les côtes des îles les plus peuplées ou avoisinent des zones urbaines. Une initiative française pour les Récifs coralliens (IFRECOR) a donc été lancée en 1999, avec un plan national d'action qui prévoit notamment de mieux sensibiliser les opérateurs touristiques et les visiteurs. Les amateurs de plongée sous-marine en sont les premiers bénéficiaires. C'est, de fait, un segment de clientèle, dit affinitaire, qu'il ne faut pas négliger. En effet, les pratiques sportives de pleine nature déterminent de façon croissante le choix des destinations.

Elles forment ainsi un vivier naturel pour l'écotourisme, qui se définit lui-même comme une forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et

au bien-être des populations et se distingue ainsi du tourisme vert, moins protecteur.

L'écotourisme, voilà un cercle vertueux, dont les exemples qui marchent sont déjà appliqués par certaines destinations haut de gamme en plein essor comme les Seychelles où les sites protégés, parcs marins compris, représentent 47% du territoire. L'écotourisme s'adapte parfaitement aux situations contrastées de nos destinations d'Outre-Mer. C'est incontestablement une tendance lourde de l'économie touristique appelée à se développer en opposition au modèle mono-balnéaire, en perte de vitesse parce qu'il uniformise l'offre.

Les voyageurs, en quête d'authenticité, apprécient toujours davantage l'intégration paysagère de petites unités comme les lodges ou les bungalows aux blocs de béton des grands resorts.

En transformant ainsi des attraits naturels en atouts culturels, l'écotourisme offre aux destinations les plus anciennes, comme les Antilles, l'opportunité de renouveler leur image.

Les destinations en devenir, comme la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie, peuvent quant à elles capitaliser sur la richesse de leur biodiversité pour assurer le décollage de leur économie touristique.

L'écotourisme possède aussi d'autres vertus : il apporte des fonds qui peuvent aider à la conservation des sites et permettre le développement des communautés locales qui vivent et travaillent près des sites. La formation de guide de nature ou d'interprètes est encouragée, valorisant ainsi les compétences naturelles des habitants et les incitant à cultiver leurs traditions locales. Il favorise également un allongement de la saison et une fidélisation accrue des clients.

Dans le cadre de la stratégie de développement durable, adoptée par le Gouvernement en juin 2003, le Ministère délégué au Tourisme a présenté, lors du 1er Comité interministériel du Tourisme en septembre 2003, un certain nombre de pistes en faveur du tourisme durable, dont l'écotourisme est une composante majeure.

L'Agence Française d'Ingénierie Touristique prépare actuellement un « *guide d'aide à la prise en compte du développement durable dans les entreprises touristiques* ». Cet organisme associé au Ministère constitue un outil très performant d'aide au montage de projet. N'hésitez pas à solliciter son expertise.

Nous avons également initié la création, avec le Ministère de l'Ecologie, d'un « *label de gestion durable des grands sites* » qui certifie la qualité de l'accueil et la gestion durable des espaces. Toutes proportions gardées, ce label s'inscrit dans la même logique que le classement au patrimoine de l'UNESCO en privilégiant la planification des flux de visiteurs et la prise en compte de la notion de « *capacité de charge* », pour éviter une détérioration des sites remarquables.

J'ai, enfin, lancé une réflexion sur la contribution du tourisme à la gestion des espaces naturels, qui pourrait, pourquoi pas, prendre la forme d'un dispositif de solidarité financière entre l'activité économique découlant du tourisme et la gestion des espaces naturels. Cette réflexion vous est naturellement ouverte, sans tabou. Vos contributions seront les bienvenues.

Le dernier message que je souhaite vous adresser aujourd'hui est un appel. L'organisation territoriale du tourisme donne aux Maires un large espace et vous devez vous l'approprier. Si les Offices de tourisme et les Syndicats d'initiative sont les premières vitrines de l'action touristique locale, vous êtes les meilleurs ambassadeurs de vos territoires. Vous seuls pouvez susciter le « *génie local* » et faire émerger les nouveaux projets. Là encore, mes services sont à votre disposition.

Je vous remercie.

## Interventions de Madame Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer

**Monsieur le Ministre, Président de l'Association des Maires de France,  
Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,  
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de communauté de communes,**

Je voudrais vous dire combien il m'est agréable de venir vous saluer à l'issue de cette traditionnelle journée annuelle consacrée à l'outre-mer, dans le cadre du 87<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents de communautés de France.

Vous savez que depuis mon arrivée rue Oudinot, j'ai toujours été attentive aux préoccupations des maires des communes ultramarines qui, de par leurs spécificités propres et les contraintes particulières des collectivités qu'ils administrent, connaissent des problèmes bien différents de ceux de leurs collègues de l'Hexagone.

C'est par des contacts réguliers et constants avec les maires des départements et collectivités d'outre-mer que j'ai pu enrichir la réflexion de mon ministère et prendre en considération vos préoccupations bien légitimes. Mes services ont pu travailler ainsi sur vos suggestions et faire avancer la législation dans la bonne direction, pour reprendre une expression de votre Président, Daniel HOEFFEL.

Le Président de l'Association des communes d'outre-mer faisait remarquer récemment que certaines demandes des élus de son association recevaient un écho favorable de mon ministère et trouvaient une application concrète dans l'évolution législative et réglementaire. Je m'en réjouis et permettez-moi de saisir cette occasion pour adresser toutes mes félicitations à la nouvelle Présidente de cette association, qui prendra ses fonctions en 2005, Mme Marie-Lucile BRESLEAU, Maire de Baillif, que je suis ravie de saluer ici, ce soir.

L'an dernier, dans cette même instance, vous m'aviez fait part de difficultés que vous rencontrez et qu'il importait de prendre en compte dans la République décentralisée qui est devenue notre horizon d'aujourd'hui. Des pistes de réflexion avaient été tranchées, des chantiers ouverts et les réformes qui ont suivi, même si elles ne sont pas totalement achevées, ont pu nourrir aujourd'hui vos débats, au cours des séances plénières de cette première journée. Aussi je serais heureuse de vous accueillir ce soir au ministère de l'Outre-mer pour vous en reparler plus longuement et partager avec vous le moment festif et détendu qui traditionnellement clôture cette journée des maires de l'outre-mer.

Je vous remercie.

**Monsieur le Ministre, Président de l'Association des Maires de France,  
Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,  
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de communautés de communes,**

Je suis heureuse de vous accueillir ce soir au ministère de l'Outre-Mer et vous remercie d'être venus nombreux à ce rendez-vous traditionnel de la rue Oudinot qui clôture la première journée de votre 87<sup>ème</sup> congrès des maires et des Présidents de communautés de France.

Cette première journée, dédiée aux maires d'outre-mer, est toujours un événement important et attendu par tous, au-delà des clivages politiques. Les spécificités des collectivités locales que vous administrez, désormais reconnues par la Constitution, sont telles qu'elles justifient cette journée particulière et il est naturel que nous nous retrouvions tous ici pour la terminer par un moment plus festif que vos travaux d'aujourd'hui.

Je sais que cette première étape de votre congrès a été riche de débats et de réflexions sur les questions qui sont au centre des préoccupations de nos concitoyens d'outre-mer et de leurs représentants et je ne vous infligerai pas maintenant un long discours.

Mais je tenais néanmoins, avant de partager avec vous ce moment de convivialité et d'échanges, vous faire part des avancées importantes que le gouvernement a réalisées pour les collectivités locales d'outre-mer depuis votre dernier congrès et des projets que je souhaite mener pour l'année à venir.

\* \*  
\*

Le thème central de vos discussions « *Quels moyens pour quelle décentralisation* », a bien évidemment une acuité particulière pour les communes d'outre-mer dont la pression démographique est sans commune mesure avec celle des communes de l'hexagone et dont les difficultés résultent de contraintes structurelles comme l'éloignement, l'enclavement, l'insularité ou parfois l'étendue de la superficie.

L'an dernier, je vous avais annoncé que j'entendais utiliser toutes les possibilités prévues dans la loi de programme pour renforcer la situation financière des communes d'outre-mer et que j'engageais un travail de réflexion sur les critères et sur les modes de calcul des concours financiers de l'Etat.

J'ai noté avec plaisir que votre première matinée plénière était consacrée à la pérennisation de l'octroi de mer et aux réformes en cours sur les dotations de l'Etat. Mon engagement de l'an dernier n'est donc pas resté lettre morte puisque vos débats ont porté ce matin sur ce thème.

Ainsi vous aurez été sensibles au fait que le Gouvernement ait mené à bien l'importante réforme de l'octroi de mer, confortant ainsi un régime gravement menacé de disparaître. Par cette réforme, la part essentielle des ressources des collectivités locales issues de l'octroi de mer est préservée. En outre, avec la réforme du fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) les communes recevront de nouvelles ressources d'investissement puisque 80 % de son montant viendra dorénavant abonder directement la section d'investissement de vos budgets. Cela représente une recette d'investissement supplémentaire et libre d'emploi de 40 millions d'euros.

Vous avez également débattu de la réforme de la dotation globale de fonctionnement que vous attendiez tous. Pour répondre à votre souhait exprimé l'an dernier par votre congrès, j'ai demandé et obtenu, à ce stade du débat budgétaire, que l'on prenne en compte,

dans ce cadre, la spécificité des communes d'outre-mer conformément à l'article 47 de la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 qui dispose que « *les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de l'outre-mer font l'objet de dispositions particulières qui tiennent compte de leurs caractères spécifiques* ».

Ainsi, dans le PLF 2005, pour le calcul de la DGF des communes, le critère superficie est pris en compte. J'ai souhaité qu'il soit introduit notamment pour régler les problèmes particuliers des communes de Guyane. J'espère que cette mesure contribuera à répondre à la préoccupation que m'ont maintes fois exposée les maires d'outre-mer.

Par ailleurs, le coefficient de majoration du ratio démographique permettant de calculer la quote-part outre-mer de la dotation d'aménagement a été majoré. Cette augmentation, grâce à un amendement soutenu par le gouvernement, passe de 10 à 33 %.

Enfin, la dotation nationale de péréquation (DNP) dans le calcul de la quote-part outre-mer de la dotation d'aménagement a été étendue aux collectivités d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie qui n'en bénéficiaient pas.

Grâce à la hausse de cette quote-part outre-mer, j'envisage de créer une quote-part « *ultrapériphéricité* » afin de compenser une partie des handicaps structurels des communes ultramarines. Toutes les communes d'outre-mer, y compris les trois circonscriptions des îles Wallis et Futuna, bénéficieraient ainsi d'un abondement supplémentaire tenant compte de leur spécificité et notamment de leur éloignement géographique de la métropole et de leur insularité.

J'espère ainsi que les communes d'outre-mer pourront bénéficier globalement d'un rattrapage qui avait été chiffré à environ 30 Millions d'euros par le Comité des finances locales. Ce montant s'ajoute bien entendu aux mesures liées à l'indexation de la DGF (+3,29 %).

Je ne considère pas que ces mesures soient pour autant un abaissement. Mais comme l'a fait remarquer le Président Daniel HOEFFEL, elles représentent une étape et vont dans la bonne direction.

De même que le ministère de l'outre-mer a veillé à la prise en compte de la spécificité des communes de l'outre-mer lors de la réforme de la DGF, il sera vigilant lors de la réforme des autres dotations de l'Etat, et notamment celle de la dotation globale d'équipement.

Toutefois, ces mesures, qui interviennent dans le cadre de la réforme des dotations de droit commun, ne permettront pas de compenser l'ensemble des handicaps structurels, pérennes et cumulatifs des collectivités ultramarines. Elles ne seront donc pas suffisantes. C'est pourquoi le ministère de l'outre-mer souhaite mettre en place une « *Dotation spécifique outre-mer* ». Le groupe de travail du Comité des finances locales sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement a envisagé favorablement la création d'une telle dotation.

La dotation spécifique outre-mer aurait pour principal objectif de compenser les retards d'investissements des collectivités ultramarines. Des études seront engagées pour justifier cette dotation, dans le cadre du rapport que le Gouvernement doit remettre au Parlement avant la fin du mois de juillet 2005, sur la situation financière des collectivités territoriales d'outre-mer.

\* \*  
\*

Vous vous êtes interrogés, cet après-midi, sur la façon de concilier le développement du tourisme, créateur d'emplois, avec la nécessaire préservation du patrimoine naturel.

Cette réflexion vous a tout d'abord conduit à constater que vos collectivités disposent d'un patrimoine naturel et culturel tout à fait exceptionnel. C'est du reste le message que Serge LEPELTIER et moi avons délivré au Conseil des ministres du 19 août dernier lors de notre communication sur le développement durable de l'outre-mer, recommandant de préserver la biodiversité tout à fait remarquable des collectivités d'outre-mer et d'en faire de

véritables laboratoires de développement durable en zone intertropicale.

Vous avez aussi relevé que le tourisme constituait une activité économique essentielle – j'allais même dire vitale – pour le développement des activités et de l'emploi outre-mer.

C'est pourquoi, face aux difficultés rencontrées par les activités touristiques outre-mer, et particulièrement aux Antilles, avec mon collègue Léon BERTRAND, nous avons mis en place dès la fin de l'année 2002 un plan d'actions pour relancer le tourisme. Ce plan a permis d'enregistrer plusieurs avancées concrètes, dans les domaines de l'assistance technique aux collectivités, du dialogue social, de la formation des jeunes aux métiers du tourisme, de la promotion touristique et de la sécurité des lieux fréquentés par les touristes.

Ce plan a été complété en juillet 2003 par la loi de programme qui apporte au secteur du tourisme un soutien puissant et durable, qu'il s'agisse des exonérations de cotisations sociales ou de la défiscalisation des investissements. Les premiers effets de cette loi de programme sont encourageants puisque 170 M€ d'investissements touristiques ont été défiscalisés en 2003 et que plus de 330 M€ de demandes d'agrément relevant de ce secteur ont été reçues à Bercy depuis le début de l'année 2004.

Permettez-moi de vous faire part sur ce sujet important qu'est le tourisme de deux convictions fortes.

La première, c'est que l'outre-mer français doit être fier de ses atouts et jouer, opportunément et sans complexe, la carte de la spécificité, de la diversité et de la qualité de ses produits touristiques.

La seconde, c'est que le tourisme est l'affaire de tous, des professionnels et partenaires sociaux bien sûr, de l'Etat – je viens de montrer comment – des exécutifs locaux, mais aussi de la population et j'ajoute, et c'est très important, des élus que vous êtes.

C'est ensemble que nous relèverons le défi d'un développement touristique durable, c'est-à-dire d'un tourisme raisonné, à la fois soucieux de la protection de l'environnement et de l'épanouissement de l'homme.

\* \*  
\*

Vous vous êtes également interrogés cet après-midi sur les voies et moyens d'assurer un aménagement équilibré de vos territoires. Cette question n'est pas nouvelle mais elle demeure particulièrement d'actualité car vos collectivités doivent faire face à une croissance démographique deux fois plus élevée aux Antilles qu'en métropole, 9 fois plus élevée en Guyane et Nouvelle-Calédonie, 11 fois à la Réunion, et 14 fois à Mayotte.

Et même si un léger ralentissement est constaté depuis 2000, les projections prévoient une augmentation de plus de cinquante pour cent de la population des départements d'outre-mer d'ici à 2030, avec notamment un doublement de la population en Guyane.

Ces perspectives nécessitent bien entendu une planification de l'aménagement définie au plan local, mais aussi des moyens financiers importants pour réaliser des programmes d'aménagement à la fois quantitatifs et qualitatifs.

A cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur quelques points :

En premier lieu, je crois qu'il faut rappeler que désormais l'outre-mer fera pleinement partie de la politique d'aménagement du Territoire menée au plan national : les projets retenus dans les derniers CIADT en font état, en matière de développement du haut débit, d'environnement ou d'infrastructures structurantes de transport aérien ou maritime.

Je souhaite aussi que l'on fasse porter nos efforts dans le domaine de l'eau. Les collectivités d'outre-mer ne disposaient jusqu'à présent d'aucun outil spécifique pour les aider dans cette politique, alors que les collectivités de métropole s'appuient depuis plus de 30 ans sur les financements et l'ingénierie des agences de l'eau.

Je me réjouis du travail engagé par les deux offices de l'eau de Martinique et de La Réunion et de l'installation prochaine de celui de Guyane. Je souhaite que le Conseil général de Guadeloupe se positionne également sur cette question car les besoins y sont très importants.

Désormais, avec les mesures prises par la loi de programme pour l'outre-mer, les Offices de l'eau des DOM pourront percevoir des redevances, rendre plus active la politique de l'eau, et en particulier vous aider dans le financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Je souhaite aller plus loin et donner aux offices de l'eau des DOM les mêmes prérogatives que les agences de l'eau de métropole. Aussi, la prochaine loi sur l'eau que le Gouvernement prépare leur donnera les mêmes moyens de financement que les agences, en élargissant le champ des redevances qu'ils pourront percevoir, et en les intégrant pleinement dans le futur mécanisme de solidarité nationale dans le domaine de l'eau.

La question du développement des réseaux de transport d'eau potable, ou d'assainissement sera évoquée demain matin. Leur financement est une de vos principales préoccupations. Vous le savez, la loi de programme pour l'outre-mer a élargi le champ de la défiscalisation aux équipements des services publics locaux concédés à caractère industriel et commercial.

Ainsi, vous pouvez concéder des services dans lesquels le concessionnaire bénéficie de la défiscalisation à hauteur de 50 % ou 60 % selon les Collectivités. Cette disposition me paraît très intéressante parce qu'elle permet de pallier les difficultés de financement que vous rencontrez pour moderniser les services offerts à vos administrés.

Plusieurs projets sont en cours dans ce domaine et mon département ministériel apportera une attention particulière à leur bonne réalisation.

Je voudrais maintenant évoquer avec vous un autre secteur essentiel de l'aménagement, je veux parler de l'aménagement foncier. Je sais que cette question est essentielle pour la vie quotidienne de nos compatriotes d'outre-mer, et elle prend une dimension particulière cette année avec le plan national de cohésion sociale.

Je voudrais tout d'abord rappeler la priorité que j'accorde à la résorption de l'habitat insalubre et qui se traduit par des moyens importants consacrés à la RHI depuis 2 ans. Comme je l'avais annoncé, j'ai mis en place depuis cette année la déconcentration des décisions d'engagement au niveau du préfet, ce qui devrait permettre d'accélérer les opérations.

Par ailleurs, je souhaite que nous conjuguions nos efforts pour dynamiser le FRAFU qui demeure l'outil principal de l'aménagement foncier. Ce dispositif, qui est opérationnel dans les 4 départements d'outre-mer depuis 2003, a démontré son utilité. Mais j'ai souhaité aller plus loin et désormais la LBU pourra intervenir en complément sur des opérations ciblées avec la participation à l'aménagement des quartiers, la PAQ. Ce financement sera principalement mobilisé dans les centres urbains où les disponibilités foncières existent mais sont difficiles à mobiliser du fait d'un coût supérieur.

Dans le domaine de la rénovation urbaine, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) est aujourd'hui pleinement opérationnelle outre-mer, et vous savez que deux opérations ont déjà été programmées à la Réunion. D'autres projets le seront prochainement en Guadeloupe et Martinique.

Pour 2005, plusieurs mesures importantes du plan de cohésion sociale devraient nous permettre de programmer 1000 logements sociaux supplémentaires : je pense à l'exonération de taxe foncière portée à 25 ans pour les logements sociaux, à l'extension à l'outre-mer du prêt locatif social (PLS) pour les personnes dont les revenus se situent autour des plafonds du logement social, et dans le domaine de l'accession, à la réforme du LES, à la mise en place d'un nouveau dispositif de location accession, le PSLA (prêt social à la location accession) et au nouveau prêt à taux zéro qui sera plus attractif et concernera un public plus large qu'auparavant.

\* \*  
\*

Au terme de cette première journée, je voudrais donc vous assurer que l'outre-mer continuera à garder sa place, et toute sa place, au cœur de l'action du Gouvernement. Sachez que je serai attentive, par fidélité aux engagements du Président de la République, à défendre les collectivités locales ultramarines qui représentent, par leur diversité et leur dynamisme, une vraie richesse pour la France.